

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à des associations pour l'animation d'espaces publics numériques en 2018 et signature d'une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Depuis de nombreuses années, la Ville de Nouméa participe au financement d'un programme d'actions et d'accompagnement des espaces publics numériques favorisant l'insertion des populations par la mise en place ou le soutien de services de proximité liés à l'usage du multimédia.

L'objectif de la Ville consiste à offrir des accès publics de multimédia sur l'ensemble des quartiers et ainsi réduire la fracture numérique. En 2017, la fréquentation de l'ensemble des espaces publics numériques de la Ville de Nouméa s'est élevée à près de 26400 usagers (majoritairement des jeunes).

La Ville gère directement des espaces numériques au sein des Médiathèques municipales de Rivière Salée et de la presqu'île, des maisons municipales de quartier de Magenta, Rivière-Salée, Tindu, Saint-Quentin, Vallée du Tir, Montravel et Tuband et intervient également en partenariat pour développer des espaces numériques. Deux espaces numériques sont ainsi gérés en partenariat associatif :

- l'association l'Accueil pour les Sans Domicile Fixe dans ses nouveaux locaux à Doniambo ;
- la Fédération des Œuvres Laïques pour les habitants et les scolaires de la Vallée des Colons, rue Taragnat.

Concernant cette dernière association, il est constaté que cette activité localisée à cet endroit ne répond plus de façon satisfaisante à la demande du public jeune et que les ateliers numériques décentralisés à la maison municipale de quartier de la Vallée des Colons n'ont plus l'impact escompté auprès du public concerné.

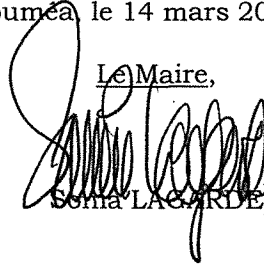
Sur la base de ce constat, la Ville de Nouméa se propose de financer sur les six premiers mois de l'année cette activité en versant une subvention d'un montant de 2.125.000 F/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques et de rechercher un nouveau lieu plus adapté au développement des animations multimédias dans ce secteur.

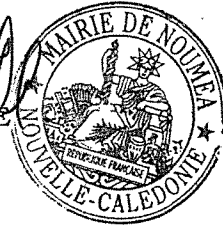
Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 500.000 F/CFP, à l'association Accueil pour l'accueil et l'animation de l'espace Cyberbase à Doniambo en complément de crédits du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et une subvention de 2.125.000 F/CFP, à la Fédération des Œuvres Laïques pour le financement de l'accueil et de l'animation de l'espace public numérique de Taragnat, ainsi que la maintenance du matériel et d'habiliter le Maire à signer une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

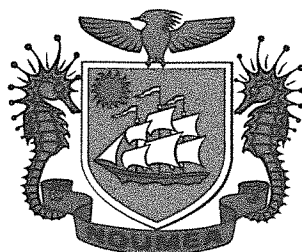

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANIMATION D'ESPACES NUMERIQUES
SUBVENTIONS PROPOSEES

Disponible budget 2018 : 2 625 000 F
 Prévision budget 2018 : 2 625 000 F
 Prévision d'attribution BP 2018 du service : 2 625 000 F
 Disponible après prévision d'attribution
 BP 2018 : 0 F

LIBELLE	OBJET DE LA DEMANDE	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL PROJET 2017	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
Fédération des Œuvres Laïques Psdt: Pierre WELEPA	Aide au financement de l'accueil et de l'animation de la Cyber-base de Taragnat, et à la maintenance du matériel	1953	4 940 000 F	4 250 000 F	4 250 000 F	Direction de la Culture Ville de Nouméa : 3 740 000F ("Les Toiles de Taragnat")	Subvention de fonctionnement pour l'Espace Pubic Numérique de l'ilot Taragnat à la Vallée des Colons.	2 125 000 F
Association l' Accueil Psdt: Karine BARONNET	Aide pour l'accueil et l'animation de l'espace Cyber-base au centre-ville à destination des sans domiciles fixes que l'association accueille.	2002	500 000 F	500 000 F	500 000 F	Province Nord : 1 600 000F/CFP Province Iles : 400 000F/CFP	L'association fait partie intégrante du dispositif CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion Sociale) et accueille en file active entre 70 et 100 personnes pour l'ensemble des établissements qu'elle gère (Hommes et Femmes confondus)	500 000F
TOTAUX			5 440 000 F	4 750 000 F	4 750 000 F	7 350 000 F		2 625 000 F



VILLE DE NOUMEA

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
DATE DE CONVOCATION	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
14.03.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Félicia BALLANGER
28.03.2018	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Sabine KAGY
conseillers en exercice	: 53	M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 33	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants	: 46	M.	Christophe OBLED	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(13 procurations)		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Sonia BACKES
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Laurène CASSAGNE	M.	Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Charlène SOERIP		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

attribuant des subventions à des associations pour l'animation d'espaces publics numériques en 2018 et autorisant la signature d'une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/27 du 14 mars 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'attribution de subventions à deux associations pour un montant global de 2.625. 000 F/CFP réparti de la manière suivante :

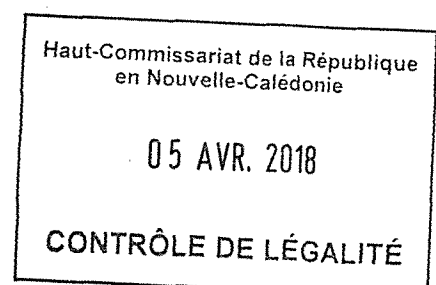
- 2.125.000 F/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques pour le fonctionnement et l'animation de l'espace public numérique de Taragnat et la maintenance du matériel ;
- 500.000 F/CFP à l'association l'Accueil pour l'accueil et l'animation de l'espace Cyber-base à Doniambo à destination des Sans Domicile Fixe (SDF) en complément des crédits du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec la Fédération des Œuvres Laïques la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de la subvention.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.



ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

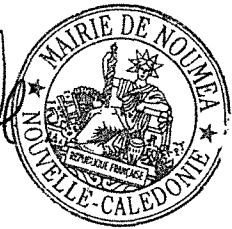
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	2
D.P.V. (S.V.Q.)	-	2
AFFICHAGE		

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances